

Investissement Canada—Loi

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat important et de parler de l'article 2, qui, à bien des égards, est au cœur même du projet de loi.

Si je comprends bien, la Chambre étudie actuellement deux motions. La première est celle du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), et la deuxième est la motion de mon collègue le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Ces deux motions visent à renforcer l'article 2 du projet de loi C-15, qui est pour le moment très faible et dangereux.

Je dois dire tout d'abord que, selon moi, le projet de loi C-15 est l'une des mesures les plus importantes dont le Parlement ait été saisi depuis le début de la session, car ce qui est en cause, c'est la souveraineté économique de notre pays. Le nouveau gouvernement conservateur a fait savoir très vite, après son accession au pouvoir, à quel point il était disposé à sacrifier notre souveraineté économique au profit des sociétés américaines.

Je tiens à dire que ce projet de loi constitue sans conteste un pas en arrière. Pour sa part, le Nouveau parti démocratique a toujours soutenu que le Canada devrait affirmer sa souveraineté économique en renforçant les dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger au lieu de réduire leur portée. Mais le gouvernement fait marche arrière. L'article 2 et le projet de loi lui-même ont pour effet de permettre aux multinationales dont le siège se trouve aux États-Unis de déterminer où se situe leur intérêt, et c'est surtout en fonction de leurs priorités que seront prises les décisions concernant de nouveaux investissements et le développement d'une nouvelle technologie au Canada. C'est pourquoi nous ne pouvons absolument pas souscrire à la déclaration générale selon laquelle une augmentation du capital et le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada.

De multiples études ont déjà montré, sans laisser l'ombre d'un doute, que, depuis une vingtaine d'années, les principaux investissements réalisés au Canada par de grandes sociétés étrangères ont eu pour effet net d'éliminer des emplois dans notre pays au lieu d'en créer. Prétendre, sans aucune réserve, qu'une augmentation de capital et le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, c'est faire fi des répercussions des investissements étrangers et de l'utilisation d'une technologie étrangère que nous avons pu constater.

C'est pour cette raison que mon collègue d'Essex-Windsor a proposé un amendement modifiant le libellé de cet article. Il dit à la place que nous reconnaissons qu'une augmentation du capital et le développement de la technologie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient des avantages au Canada.

Il existe une différence fondamentale entre les deux versions de cet article, car la nôtre reconnaît qu'il appartient aux Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement et de leurs représentants élus, d'établir les priorités concernant les nouveaux investissements et la nouvelle technologie. Nous ne pouvons pas accepter systématiquement que les sociétés étrangères établissent ces priorités. Très souvent, en réalité, ce qui est dans l'intérêt des compagnies étrangères, et surtout des multinationales américaines, peut être bon pour le Canada à court

terme, mais peut nuire énormément à nos priorités économiques à long terme et entraîner la suppression de nombreux emplois, car le but des sociétés étrangères est d'accroître leurs profits au maximum et non de défendre les intérêts du Canada. L'amendement du député d'Essex-Windsor garantit que ce sera en fin de compte le gouvernement qui aura le droit d'établir les règles du jeu et de décider quels engagements devront prendre les sociétés étrangères désireuses d'investir au Canada.

● (1240)

Dans sa version actuelle, le projet de loi laisse les portes grandes ouvertes, puisqu'il affirme que de nouveaux investissements et une nouvelle technologie, quels qu'ils soient, apporteraient des avantages au Canada. Par ailleurs, je dois souligner que cet article exposant l'objet de la loi est en contradiction avec le reste du projet de loi. A quoi peut bien servir en effet d'avoir un processus d'examen, comme celui prévu dans le projet de loi—processus qui est d'ailleurs inefficace et laisse beaucoup à désirer—si le gouvernement affirme au début du projet de loi que toute augmentation du capital et tout développement de la technologie apporteront automatiquement des avantages au Canada? Cette déclaration revient à nier totalement l'importance de cet examen, car un tel examen ne peut avoir aucun sens si le gouvernement part de ce principe erroné. Par souci de cohérence, il faudrait au moins reconnaître dans l'article 2, qui expose l'objet de la loi, qu'il revient en fin de compte au gouvernement d'établir les conditions dans lesquelles les investissements étrangers seront acceptés au Canada.

Les réserves que nous inspire l'article 2 rejoignent les inquiétudes plus globales que suscitent les intentions du gouvernement telles qu'elles apparaissent dans ce projet de loi. Par exemple, nous pensons que le gouvernement tourne en dérision le processus d'examen et en fait une véritable comédie en niant que lui et les Canadiens aient un rôle à jouer dans l'établissement des priorités en matière d'investissement. Nous voulons au contraire que ce processus soit davantage public et qu'on rende des comptes aux Canadiens et aux gens qui travaillent dans les entreprises concernées, surtout quand il s'agit de racheter une société. J'ai vu trop souvent, dans ma circonscription de Burnaby et ailleurs, une société étrangère racheter une entreprise canadienne en difficulté, prendre certains engagements envers l'Agence de l'examen de l'investissement étranger, puis oublier complètement ses promesses, au détriment des travailleurs et finalement de la société toute entière.

Une très grande société de ma circonscription en a été l'exemple classique. Il a fallu énormément de travail pour obtenir ne fut-ce qu'une copie des engagements écrits pris par cette entreprise auprès du gouvernement et, en définitive, auprès des Canadiens et des travailleurs de l'usine. Lorsque j'ai demandé quelle assurance on avait que ces engagements seraient respectés, on m'a répondu qu'en fait, il y avait un processus de contrôle. Lorsque j'ai creusé un peu plus loin, je me suis aperçu que ce processus de contrôle ne permettait absolument pas de garantir la protection des emplois comme le voulait à l'origine le processus d'examen. Nous estimons que, plutôt que d'affaiblir le processus d'examen, on devrait accroître le contrôle public des engagements des représentants du secteur privé qui cherchent à établir de nouvelles entreprises au Canada ou à prendre le contrôle d'entreprises existantes.